

“ C’est ainsi que la province de Podlachie, fidèle à l’Eglise malgré les affreuses persécutions qu’elle endure, est *complètement ruinée* par les extorsions, les amendes et les contributions permanentes, par les milliers de soldats entretenus aux frais de ses habitants. Cette ruine se propage d’une manière effrayante en Lithuanie, où les catholiques sont privés même de la faculté de devenir propriétaires et d’avoir des fonctions quelconques.

“ En 1877, la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie et l’Ukraine ont été forcées de payer 4 millions et demi de francs pour les frais de 143 nouvelles églises russes construites au milieu des populations catholiques. Le gouverneur de Pinsk a intimé l’ordre au curé de cette ville de lire l’évangile en langue russe, le curé a refusé, et il sera probablement déporté; les sermons lui ont été interdits par ce gouverneur.”

Voilà comment procède, dans son propre empire, le soi-disant libérateur des chrétiens d’Orient, qui n’a point fait la guerre au Turc pour le dépouiller, mais uniquement pour tirer de l’esclavage des populations livrées à l’arbitraire musulman! Que le Turc ait persécuté les chrétiens, c’est vrai; mais il les a persécutés dans des accès de fanatisme et non par système, et, jamais non plus, il n’a mis dans la persécution un acharnement pareil à celui que la Russie déploie contre les catholiques. En présence des faits que valent donc les promesses du tzar de “seconder avec empressement tous les efforts de Léon XIII tendant au bien-être religieux de tous les sujets russes appartenant au rite catholique-romain? Les mêmes promesses, et de plus belles encore, avaient été faites à Pie IX, qui sut découvrir le piège que lui tendait duplicité moscovite et ne s’y laissa pas prendre. Et un grand acte de justice et de sollicitude accompli par ce pape illustre, peu de temps avant sa mort, a été de dénoncer au monde chrétien les cruautés auxquelles les catholiques sont en butte dans l’empire du tzar. Léon XIII, comme son prédécesseur, ne demande pour les catholiques de Russie que la paix et la tranquillité de la conscience, bienfait qu’ils reconnaîtront ainsi que leur impose la foi même qu’ils professent, en se montrant avec la plus scrupuleuse soumission respectueuse et fidèles envers l’empereur. Si ce prince refuse d’accorder ce bienfait, prétextant que les catholiques, au préjudice de l’Etat, mêlent la religion à la politique, ce ne sera que la continuation de la fourberie au moyen de laquelle les autorités moscovites s’imaginent donner le change à l’opinion sur leurs procédés barbares. Quoi qu’il en soit, Léon XIII défendra les droits de l’Eglise catholique en Russie; et, ne faisant point de concessions incompatibles avec la dignité du sacerdoce, il n’aidera pas les per-